

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Hôpital de Bongolo : la carte Cnamgs ne passe plus...

À l'origine, une dette de plus de 397 millions de francs que la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) doit à l'hôpital missionnaire, situé dans le sud du Gabon, dans la province de la Ngounié. Conséquence : les détenteurs de cette carte n'y sont plus reçus depuis bientôt deux mois et demi.

Olivier NDEMBI  
Lébamba/Gabon



Photo: Olivier Ndembi

La fréquentation de l'hôpital missionnaire de Bongolo sensiblement en baisse du fait de la suspension

DEPUIS le 31 décembre 2019, les détenteurs de la carte de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) ne sont plus reçus à Bongolo. L'hôpital missionnaire, sis à Lébamba, dans la province de la Ngounié, dans le sud du Gabon, a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la prise en charge de ces assurés pour non-règlement de ses factures de prestations, arrêtées au 31 décembre 2019 à la somme de... 397 millions de francs !

Cette décision prise à contre-cœur par le comité de surveillance - organe qui a en charge la gestion de la structure sanitaire -, intervient après de nombreuses relances demeurées sans réponses de la Cnamgs, sur l'impossibilité de l'hôpital de continuer à poser des actes opératoires au bénéfice des assurés, devant cet état de fait. Bongolo, qui s'approvisionne à l'extérieur du Gabon, ne pouvant plus faire face à ses nombreuses charges

financières.

En application de la mesure de suspension des prestations, du reste régulièrement notifiée aux

responsables de la Cnamgs à Libreville, les porteurs de cette carte ne sont donc plus reçus, depuis bientôt deux mois et demi, à l'hôpital de Bongolo. Une mesure qui, depuis lors, fait grincer des dents. Notamment auprès de la population locale pour qui cette assurance maladie constitue, jusque-là, une véritable planche de salut en termes de réduction des coûts de consultation et d'hospitalisation.

Mais avant la signature de ladite convention, les représentants de Bongolo émettaient quelques réserves, en raison notamment de la spécificité de leur offre médicale, plus portée sur le social.

Il faut, en effet, souligner que même si le célèbre hôpital reçoit tous les jours des patients, venant aussi bien des autres localités du Gabon que de la sous-région d'Afrique centrale, le gros de ses usagers provient, avant tout, des populations rurales locales et des environs. Des habitants dont les revenus issus essentiellement de l'activité agricole, s'amenuisent chaque jour davantage, du fait, entre autres, des dégâts causés aux plantes par des espèces animales partiellement ou intégralement protégées.

Vivant désormais avec des ressources insuffisantes, et n'ayant pas la capacité de se soigner aux tarifs pleins alors pratiqués par la structure médicale, beaucoup de ces ruraux ont donc dû tourner le dos à Bongolo. Serge Batouboko Boueni, directeur de l'hôpital missionnaire, reconnaît d'ailleurs lui-même que depuis la mise en œuvre de la décision de suspendre la prise en charge des assurés

Cnamgs par sa structure, la courbe de fréquentation des patients a fortement baissé. À preuve, la salle d'attente, d'ordinaire pleine jusqu'en fin de matinée, de lundi à vendredi, ne contient plus que quelques personnes au-delà de 9h30 minutes, ainsi que nous avons pu le constater la semaine dernière.

Aussi, nombreux sont-ils à Bongolo à se demander combien de personnes ont-elles perdu la vie depuis l'application de la mesure, et combien vont-elles encore mourir avant que cette situation déplorable ne soit définitivement réglée. Il faut rappeler que c'est au mois d'août 2009 que la Cnamgs et l'hôpital de Bongolo ont signé le document de référence pour la mise en œuvre d'une convention entre les deux entités. Mais avant la signature de ladite convention, les représentants de Bongolo émettaient déjà quelques réserves, en raison, notamment, de la spécificité de

leur offre médicale, plus portée sur le social. Malheureusement, indique une source bien au fait du dossier, ces réserves ne seront pas prises en compte par les dirigeants de la Cnamgs. Tant ces derniers décideront, une fois les parapheurs fermés, de les ignorer tout simplement. En effet, près d'un an avant la date anniversaire de la signature de la convention, la direction de l'hôpital faisait constater à son distingué partenaire, début juillet 2010, les retards accumulés dans le paiement de ses factures. Et depuis lors, rien ne semble avoir été entrepris par la Cnamgs pour améliorer ce partenariat, de manière à ce que toutes les parties en sortent gagnantes.

Les soins de santé des personnes économiquement faibles seraient-ils devenus un vœu pieux à Lébamba ? Ou bien les usagers de l'hôpital de Bongolo peuvent-ils tout de même continuer à garder espoir ?



## Lébamba-Bongolo : un défi pour la municipalité



Photo: Olivier Ndembi

ON  
Lébamba/Gabon

**T**OURBILLONS de poussière émanant de la lâtérite au passage des véhicules en temps sec. Cavités et érosions par endroits. Un vieux pont métallique recouvert de rouille et sur lequel ne passe qu'un véhicule à la fois. Voilà résumée la route Lébamba-Bongolo, longue de 6 kilomètres seulement. Pour le visiteur qui y accède pour la première fois, il est difficile de croire qu'au bout de ce trajet, au quartier Bongolo, trône le célèbre hôpital créé par des missionnaires américains, dans les années 30, et qui reçoit chaque jour des patients en provenance du Gabon et de la sous-région d'Afrique centrale.

Pourquoi a-t-on laissé cette voie

dans un tel état de délabrement ? Ici, personne n'ose répondre. Les autorités municipales, elles, affirment que la réhabilitation de ce tronçon fait partie de leurs priorités. Et qu'à défaut de disposer de financements conséquents qui leur permettraient de doter la commune de Lébamba d'une nouvelle voie bitumée, elles sont tout de même en train de tout mettre en œuvre pour que celle-ci soit au moins rechargée. De sorte que les véhicules puissent mieux y circuler.

Mais en attendant, malades et autres usagers doivent encore faire preuve de patience, continuer à subir les effets induits des cassis et inhaler au passage la poussière que la route libère tout au long de la journée. Car, ce n'est visiblement pas demain que les choses vont changer.

on des prestations de la Cnamgs.

## La Cnamgs allège finalement sa dette de 225 millions de francs



**CET** effort jugé appréciable par le directeur de l'hôpital de Bongolo, a amené Serge Batouboko Boueni à suggérer à sa hiérarchie, la levée de la suspension de la prise en charge des assurés. Mais pour ces derniers, rien ne semble, pour autant, gagné d'avance...

ON  
Lébamba/Gabon

**E**N attendant d'être éventuellement reçu par la direction générale de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), où il nous a été exigé, lundi matin, de remplir une demande d'audience pour obtenir un entretien avec les responsables de cette administration, il nous revient que la dette due à l'hôpital de Bongolo a été réglée à plus de la moitié. Selon le directeur de ladite structure, Serge Batouboko Boueni, sur les 397 millions de francs cor-

respondant au montant des factures impayées, la Cnamgs a réglé récemment 225 millions de francs. Ce qui devrait permettre à Bongolo de souffler un tant soit peu, le reliquat faisant actuellement l'objet de vérifications auprès des services compétents de la Cnamgs.

Un règlement certes partiel, mais que M. Batouboko salue d'ores et déjà. D'ailleurs, conscient des efforts consentis par le partenaire Cnamgs, et en attendant la totalité du règlement, il dit avoir suggéré au président du comité de surveillance, actuellement en déplacement hors du pays, la levée

de la suspension de la prise en charge des assurés. Mais jusqu'à hier en milieu de matinée, il disait n'avoir toujours pas reçu le feu vert de sa hiérarchie. Ce qui signifie que les détenteurs de la carte Cnamgs devront encore attendre, et surtout prier pour que la proposition de Serge Batouboko Boueni soit acceptée par ses responsables hiérarchiques. L'exigence du paiement total des factures dues n'étant pas à écarter, avant d'ouvrir à nouveau les salles de consultation et d'hospitalisation aux assurés de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale.